

Épidémiologie des défenestrations d'enfants : enquête 2013

A. Pasquereau¹, P. Meyer², A. Rigou¹, B. Thélot¹

1/ Institut de veille sanitaire (InVS), 12 rue du val d'Osne, 94415 Saint Maurice cedex – 2/ Hôpital Necker - Enfants malades

Introduction et contexte

Les « chutes accidentelles de grande hauteur », ou « défenestrations », constituent un problème de santé publique principalement lié à l'habitat de grande hauteur. Ces accidents de la vie courante, survenant surtout chez les jeunes enfants, sont à l'origine de dizaines de décès chaque année en France. Ils ont des conséquences redoutables en France, comme à l'étranger [1,2].

La Commission de la sécurité des consommateurs (CSC) a publié deux avis relatifs à la sécurité des fenêtres et balcons en octobre 2005 et en juin 2010. Le Conseil supérieur d'hygiène publique (CSHP) a également publié un avis relatif à la prévention des accidents par défenestrations d'enfant en avril 2006. Chaque année le ministère de l'Intérieur, le ministère des Affaires sociales et de la Santé et l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé diffusent une circulaire relative à la campagne nationale de prévention des défenestrations accidentelles d'enfants.

L'Institut de veille sanitaire (InVS) a réalisé en 2005 et 2006, en collaboration avec l'hôpital Necker - Enfants malades, deux enquêtes sur les défenestrations d'enfants. L'objectif était de rendre compte des circonstances de la survenue de ces chutes, et de contribuer ainsi à leur prévention [3,4].

L'enquête Défenestrations, reconduite en 2013, permettra d'analyser d'éventuelles évolutions de fréquence et de circonstances de ces accidents depuis 2006.

Méthodes

L'InVS et l'hôpital Necker - Enfants malades réalisent en 2013 une nouvelle enquête épidémiologique sur les défenestrations accidentelles d'enfants, identique à celle de 2006. Le recueil des données est effectué par les équipes d'intervention, pompiers, SAMU, SMUR et les personnels hospitaliers médicaux, paramédicaux et sociaux.

OBJECTIFS

Principal : mesurer la fréquence des défenestrations accidentelles d'enfants en Ile-de-France, Nord-Pas-de-Calais et Provence-Alpes-Côte d'Azur entre le 15 mars et le 15 octobre 2013.

Secondaires :

- identifier les circonstances des défenestrations accidentelles sur la période d'enquête, et les éventuelles évolutions depuis 2006 ;
- documenter les besoins en termes de prévention des défenestrations accidentelles de l'enfant et informer les acteurs responsables de la réglementation concernant la sécurité des immeubles ;
- fournir des éléments épidémiologiques sur les défenestrations liées à d'autres causes (suicide, agression, origine non déterminée).

INCLUSION DES CAS

Tous les critères suivants doivent être respectés :

- enfants de moins de 15 ans ;
- toutes chutes par un ouvrant (fenêtres, velux, balcon, etc.) et/ou de grande hauteur (de l'ordre de trois mètres et au-delà), accidentelles ou non ;
- survenues entre le 15 mars et le 15 octobre 2013 ;
- survenues dans les trois régions Ile-de-France, Nord-Pas-de-Calais et Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- que l'enfant soit pris en charge ou non par les secours organisés et que la défenestration soit suivie ou non d'une hospitalisation ou d'un décès.

DONNÉES RECUEILLIES

Trois fiches sont à renseigner (figure 1) :

- la **fiche intervention** renseigne sur la survenue de la défenestration, ses circonstances, son environnement. Elle doit être remplie le jour même de l'accident par l'équipe d'intervention des secours organisés auprès de l'enfant défenestré ;
- la **fiche clinique** permet de recueillir les données concernant le devenir après défenestration : le devenir immédiat, les lésions, en particulier en cas d'hospitalisation, et le devenir à plus long terme (séquelles, décès à l'hôpital) dans le mois qui suit la défenestration. Cette fiche est renseignée par les médecins et personnels soignants impliqués dans la prise en charge et le suivi des accidentés ;
- la **fiche sociale** permet de recueillir les circonstances et l'environnement social et familial de l'enfant. Cette fiche est complétée, dans la mesure du possible, par les assistantes sociales et les psychologues impliqués dans la prise en charge de la victime ou de ses proches.

Les fiches peuvent être remplies et transmises sous forme papier ou informatique. Site internet de l'enquête et questionnaires : <http://www.invs.sante.fr/defenestrations2013>

Cette enquête, sous la responsabilité de l'InVS et de l'hôpital Necker – Enfants malades, est réalisée par Sépia Santé (collecte, consolidation et traitement des données, et production des résultats).

Coordonnées de Sépia Santé pour signaler une défenestration ou pour envoyer les questionnaires : Téléphone : 02 97 28 88 03, fax : 02 97 28 81 10, mail : defenestrations2013_sepia@orange.fr, adresse : Sépia Santé - Enquête Défenestrations - 31 rue de Pontivy 94150 Baud.

Références

- [1] Stone KE, Lanphear BP, Pomerantz WJ, Khoury J. Childhood injuries and deaths due to falls from windows. J Urban Health. 2000 Mar;77(1):26-33.
- [2] Committee on Injury and Poison Prevention. American Academy of Pediatrics: Falls from heights: windows, roofs, and balconies. Pediatrics. 2001 May;107(5):1188-91.
- [3] Rigou A, Marant C, Bonaldi C, Bourdeau I, Meyer P, Thélot B. Les chutes accidentelles de grande hauteur en Ile-de-France, Nord-Pas-de-Calais et Provence-Alpes-Côte d'Azur – 15 mars - 15 octobre 2006. Institut de veille sanitaire – Saint Maurice, Hôpital Necker – Enfants malades – Paris, 2007, 29p. Disponible sur www.invs.sante.fr/defenestrations2013
- [4] Thélot B, Rigou A, Bonaldi C, Ricard C, Meyer P. Les chutes accidentelles de grande hauteur d'enfants en Ile-de-France entre mai et septembre 2005. Institut de veille sanitaire – Saint Maurice, Hôpital Necker – Enfants malades - Paris, 2006, 32p. Disponible sur www.invs.sante.fr/defenestrations2013

FIGURE 1 LES 3 QUESTIONNAIRES DE L'ENQUÊTE DÉFENESTRATIONS 2013



Résultats

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE 2006

En 2006, sur les trois régions enquêtées, Ile-de-France, Nord-Pas-de-Calais et Provence-Alpes-Côte d'Azur, du 15 mars au 15 octobre, 106 défenestrations accidentelles d'enfants de moins de 15 ans ont été dénombrées : 64 chutes ont eu lieu en Ile-de-France, dont près d'un tiers dans le département de la Seine-Saint-Denis, 24 en Nord-Pas-de-Calais et 18 en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ces effectifs correspondent à une incidence comparable dans les trois régions, autour de 2 pour 100 000 enfants sur les 7 mois (214 jours) de l'enquête. L'âge médian était de 4 ans. Les conséquences ont été graves : 10 enfants sont décédés soit près d'un sur 10 et près d'un sur cinq (19) a conservé un handicap. Les chutes étaient notamment liées à un défaut de surveillance, mais aussi à l'absence ou à l'inefficacité des systèmes de protection ainsi qu'à l'ingéniosité des enfants à grimper sur des supports pour atteindre la fenêtre ou le balcon.

RÉSULTATS ATTENDUS POUR L'ENQUÊTE 2013

- recensement du nombre d'enfants victimes de défenestrations accidentelles ayant nécessité ou non une hospitalisation, ou ayant entraîné un décès selon le lieu (type de logement, nombre d'étages, fenêtres, balcons, autre ouverture) ;
- description des caractéristiques des victimes (âge, sexe, environnement social et économique) et des circonstances des défenestrations accidentelles (absence de surveillance, présence d'un adulte...)
- analyse de la gravité et des conséquences cliniques des défenestrations accidentelles, et du devenir des victimes (hospitalisation, séquelles, décès) dans le mois qui suit la défenestration ;
- résultats descriptifs sur les défenestrations non-accidentelles.

Les résultats de l'enquête 2013 seront diffusés sur le site internet de l'enquête via les rapports intermédiaires les 15 avril, 27 mai, 8 juillet et 2 septembre, les premiers résultats définitifs en décembre 2013 et le rapport final début 2014 suivi de publications et communications.

Conclusions

Tous les intervenants médicaux ou des services d'urgence sont sollicités pour contribuer à l'exhaustivité du recueil des défenestrations d'enfants.

L'enquête Défenestrations 2013 contribuera à la mise à jour des connaissances de ces accidents graves de l'enfant, à évaluer les besoins en termes de prévention pour maintenir et/ou faire évoluer les campagnes de prévention (figure 2) et à conseiller les acteurs responsables de la réglementation concernant la sécurité des immeubles.

FIGURE 2 AFFICHES DIFFUSÉES CHAQUE ANNÉE DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE NATIONALE DE PRÉVENTION DES DÉFENESTRATIONS, INPES

